



Discipline

- Education Physique et Sportive

Quel volume horaire hebdomadaire en **seconde** ?

- 2 heures

Synthèse du programme de **seconde** (les grandes thématiques)

- 4 activités sont programmées sur l'ensemble de l'année : Escalade – Natation – Danse – Volley-ball

Ce que les enseignants de cette discipline attendent d'un élève de **Seconde**

- Ponctualité, assiduité, muni d'une tenue adaptée à la pratique de l'activité concernée. En seconde, l'élève apprend progressivement l'autonomie dans sa gestion de sa préparation physique et enrichit sa pratique dans des activités individuelles et collectives variées.

Comment sont évaluées les compétences en **Seconde** ?

- Des référentiels communs à l'équipe EPS de Magendie sont consultables sur le site dans le projet EPS. Ils évaluent beaucoup plus qu'une performance physique. La pertinence des choix de l'élève dans sa pratique, la régularité et l'intensité de son engagement, la coopération, la connaissance de soi... sont des exemples parmi d'autres.

Quelques données pour l'année de **Première**

- 3 activités sont programmées : Course en durée – Tennis de table – Acrosport
- Une note trimestrielle révélant les compétences acquises dans chaque activité est proposée.

Quelles perspectives en **Terminale** ?

- L'élève de terminale se présente à trois épreuves qui constituent un menu d'activités notées pour le baccalauréat. Ces épreuves concernent des activités déjà pratiquées soit en seconde, soit en première. Chaque évaluation, fixée en fin de séquence, se fait en présence de deux enseignants et se réfère à un barème commun validé par l'inspection pédagogique régionale.

Ce que notre discipline peut apporter... en plus de ses contenus scolaires

- Un peu d'oxygène et de bien être dans une vie lycéenne parfois stressante... en plus de la poursuite des objectifs généraux de la discipline: développement moteur, savoir s'entraîner dans toutes les activités physiques, se responsabiliser au sein d'un collectif, construire durablement sa santé, s'enrichir d'une culture sportive.
- La pratique possible d'activités non obligatoires, à vocation plus ou moins compétitives, dans le cadre de l'association sportive (Volley-ball, Rugby, Danse, Tennis de table, Musculation-fitness) sur des créneaux horaires fixés principalement entre 12h et 14h.

Un aperçu de notre lieu de travail (une ou deux photos ?)



Compléments d'information

- Les déplacements vers les installations sportives municipales (gymnase B.Diaw de Talence, piscine judaïque de Bordeaux, stade Chaban Delmas) se font en autonomie sous la responsabilité parentale.
- En cas d'inaptitude, un certificat médical est nécessaire et doit être présenté à l'enseignant.

Pour en savoir plus...

- <https://eduscol.education.fr/1748/programmes-et-ressources-en-eps-voie-gt>